

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 25 juin 2019.

**Étaient présents :** Mme HURLIN Cathia, Mrs BIZZARRI Pascal, DEBRIN Jean-Luc, CUCHE Sébastien, HOFF Jean-Pierre, MATHIEU Dominique, Mr ZANGA Frédéric, DEPAOLIS Sylvio et FISCHER Didier représentant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents excusés :** Mr DEBRIN Jean-Luc.

**Membres absents :**

**Délibération N° 2019-023**

**Gestion de l'eau. Opposition au transfert de compétence à la Communauté de Communes du Saulnois.**

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal,

Conformément à la loi 2018 – 702 du 3 août 2018 parue au JO N° 179 du 5 août 2018,

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du Territoire de la République (NOTRe),

Considérant la possibilité qui est donnée aux communes membres d'une Communauté de communes qui n'auraient pas déjà transféré leurs compétences EAU et ASSAINISSEMENT de s'opposer au transfert de ces 2 compétences avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour le différer au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant que le transfert devra être obligatoire à cette date et qu'il ne sera plus possible de s'y opposer,

Après délibération,

DECIDE de différer le transfert de la compétence EAU de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la Communauté de Communes du Saulnois.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération N° 2019 - 024**

**MATEC – Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage – projet de renouvellement du réseau eau.**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC) pour le projet de renouvellement du réseau d'eau potable à savoir :

- La convention qui règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage. Cette prestation porte sur la mise en place et le suivi d'un marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable.
- Le détail financier de la prestation dont le coût s'élève à 2 420.00 € HT, soit 2 904.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'adhérer à la proposition de MATEC pour l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place et le suivi d'un marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour le projet de renouvellement du réseau d'eau potable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :  
Considérant la demande de Monsieur Bayeul Marcel,  
DECIDE de mettre en location le garage communal situé rue de l'Eglise.  
DECIDE de fixer le prix du loyer trimestriel à 60.00 €.  
CHARGE le Maire de la conclusion du bail de location.

### Délibération N° 2019 - 028

#### Logement communal 1B – Avenant au bail.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de soustraire le jardin du bail de location du logement 1B sis au rez-de-chaussée du bâtiment communal au 1 rue du Bon Vin.

Cette proposition s'appliquera moyennant une réduction de 20 € sur le loyer mensuel et la possibilité à la locataire de jouir du terrain jusqu'à la vente.

A l'issue de la vente du jardin, la commune proposera la mise à disposition d'un terrain sis rue du Bon Vin (en dessous du logement du presbytère), cadastré parcelles N° 121 et 122 en section N° 01 (une petite partie sera soustraite). Cette mise à disposition prendra la forme d'un nouveau bail.

Monsieur le Maire précise que la locataire accepte la proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE de soustraire le jardin du bail de location du logement communal 1B moyennant la réduction de 20 € sur le loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

ACCEPTE la mise à disposition d'un terrain en grande partie sur les parcelles N° 121 et 122 en section 01 à l'issue de la vente du jardin.

CHARGE le Maire de rédiger l'avenant au bail.

#### DIVERS ET INFORMATIONS

- Projet vidéosurveillance – Choix du devis.
- Mise en conformité d'un assainissement individuel – proposition participation travaux.  
L'assemblée demande des pièces complémentaires avant de prendre sa décision.
- Dans le cadre des travaux de la fibre optique, une voie communale sera momentanément fermée à la circulation et de nouveaux poteaux en bois seront installés dans le village.
- Le Maire informe l'assemblée au sujet de la programmation des travaux de l'allée piétonne pour la liaison Craincourt/Aulnois.
- Le Maire fait part de la réunion avec la MATEC pour les projets de travaux.
- La manifestation « Veillée sous les Etoiles » a dû être annulée.
- Un maraîcher en phase d'installation a sollicité la commune pour des terrains.
- La bache du réseau eau sera nettoyée le lundi 8 juillet dès 8H00.



Craincourt, le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Maire : Didier FISCHER